

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 18 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): /

Secrétaire de séance : M. Frédéric VIENOT

Date de la convocation : 12 septembre 2023 **Date de l'affichage** : 12 septembre 2023

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 24 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

En préambule, M. le Maire fait part du mail de M. PETITJEAN et de M. et Mme COMBRES, concernant le legs Zinderstein et le dépôt d'une déclaration préalable pour le changement du portail.

M. le Maire va demander à l'avenir qu'ils écrivent directement aux élus leurs remarques, et précise que l'on n'ordonne pas à la mairie, ni au maire.

M. le Maire rappelle qu'il a déposé la déclaration préalable sur autorisation du conseil municipal. Le dossier a été instruit, la décision d'accord et le dossier ont été transmis à la préfecture.

En aucun cas nous devons attendre 2 mois pour attendre la levée des recours. Nous avons le droit d'entamer les travaux. Les délais de recours continuent toujours.

M. le Maire explique que ce portail correspond à un besoin.

Il rappelle que les collectivités s'administrent librement, et que ce projet a été validé par le conseil municipal.

Pour M. G. BRIENS c'est paradoxal : on fait la demande de travaux et on se l'autorise à soi-même.

Pour lui ce qui est choquant c'est qu'il n'y ait pas de devis de fait, et qu'est-ce qui justifie que ces travaux soient faits en urgence ?

Il considère que ces travaux sont totalement inutiles, un portail est là depuis 30 ans.

M. G. BRIENS trouve choquant que le vote soit fait sans indication du budget. Un portail inutile, cela mérite explication.

M. le Maire explique que ce portail n'est pas inutile, car l'on se met aux normes (retrait de 5 mètres) et que le portail existant est étroit.

M. le Maire rappelle qu'il est inscrit dans le PLU la possibilité de stocker. Il faut dissocier ces travaux du legs.

M. G. BRIENS demande à M. le Maire ce qu'il veut faire de cette maison. M. le Maire répond que ce ne sera pas abordé ce soir. Il rappelle qu'il y a un grand besoin de stationnement des véhicules techniques.

**I – Délibération portant modification du tableau des emplois communaux
(Délibération n°D2023_048)**

Monsieur le Maire explique qu'en raison des besoins actuels aux services périscolaires (cantine et garderie) et au service d'entretien de l'école, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois communaux.

Il est proposé de :

- Supprimer les 2 postes d'agent d'entretien à l'école de 11.89/35e
- Créer 2 postes d'agents d'entretien à l'école de 12h40 / semaine (12.67/35e)
- Créer un poste d'agent périscolaire de 16h40 / semaine (13.06/35e)
- Créer un poste d'agent périscolaire de 20h40 / semaine

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ACCEPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus;

- MODIFIE en conséquence le tableau des emplois communaux tel qu'indiqué en annexe à compter du 18 septembre 2023.

II – Délibération autorisant le Maire à engager les études financières de prêts relais pour l'achat des ERL 1 et 2 à l'EPF01 avec engagement de revente à l'aménageur Fontanel (Délibération n°D2023_049)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de St Bernard est propriétaire du bien cadastré section AI n°108, situé au 300 rue de la Saône, d'une surface de 2 357 m². Cette parcelle est inscrite au Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé (ERL 3)

Un compromis de vente a été signé avec la société FONTANEL de Quincieux (Rhône) pour un montant de 640 000 €, pour un projet d'aménagement global, sur la parcelle AI 108, comprenant 20 logements et 2 commerces.

M. le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a acquis pour la commune :

- le bien immobilier situé au 339 rue de la Saône, grevé de l'Emplacement Réservé pour Logement n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

- le bien immobilier situé au 357 rue de la Saône, grevé de l'ERL 1 et l'Emplacement réservé n°9 du PLU.

M. le Maire explique qu'il est prévu dans le compromis signé pour la vente de l'ERL3 un accord pour l'acquisition des ERL 1 et 2. La commune doit au préalable être propriétaire de ces tènements pour les vendre à la Sté FONTANEL.

Le coût est estimé pour :

- l'ERL 1 à 372 000 €
- l'ERL 2 à 46 000 €

Afin d'étudier les possibilités financières de cette opération, M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'engager des études financières avec les établissements bancaires.

Les offres seront examinées en commission des finances, et présentées par la suite au conseil municipal.

M. F. PATIN demande si l'opération pourra se faire avant la fin de l'année. M. le Maire l'espère.

M. F. PATIN demande si des locaux périscolaires sont prévus sur l'ERL1. M. le Maire explique que la commune rachètera à l'aménageur 250 m² de locaux en RDC, avec un bout de jardin et un accès traversant. L'aménageur travaille dorénavant et déjà avec ces paramètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, D'AUTORISER le Maire à engager des études financières de prêt relais pour l'achat des ERL 1 et 2 en vue de leur revente.

III – Adhésion à la FNCOF (Délibération n°D2023_050)

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à la FNCOF (Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités)

Cela permet à la commune de bénéficier d'avantages :

- des conseils juridiques et techniques
- un accompagnement dans la réalisation des démarches pour organiser une manifestation culturelle
- des remises SACEM et SACD ...

Le coût de l'adhésion pour la commune est de 10 €.

L'adhésion de la commune permet aux associations spinosiennes de bénéficier de nombreux avantages à un tarif réduit (42 € au lieu de 99 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion à la FNCOF, ainsi que tout document nécessaire.
- INSCRIRE au budget de la commune cette dépense.

Les associations seront informées de la possibilité d'adhérer à la FNCOF.

M. G. BRIENS fait remarquer qu'ils passent 10 minutes sur ce sujet pour une somme de 10€ alors qu'il n'y a pas d'informations sur le nouveau portail du terrain Zinderstein.

**IV – Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article
L. 2122-22 du CGCT**

M. le Maire rend compte des décisions prises sur délégation du conseil municipal :

- Décision du Maire n°DM2023_01 du 03/07/2023

CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE – Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune de Saint-Bernard – MARCHÉ n° 2023SB01 - avec l'entreprise RPC de Manziat (01570) pour un prix de repas unitaire à 2.99 € HT pour les élèves, et de 3.19 € HT pour les adultes

- Décision du Maire n°DM2023_02 du 27/07/2023 :

Décision Modificative N°1 – Budget Primitif 2023

Transfert de 15 204 € du compte 60612 (énergie - électricité) au :

- compte 65568 pour 14 804 € (autres contributions)
- compte 65748 pour 400 € (subvention autres personnes de droit privé)

- Décision du Maire n°DM2023_03 du 29/07/2023 :

Décision Modificative N°2 – Budget Primitif 2023

Transfert de 23 000 € du compte 622 (rémunérations d'intermédiaires et honoraire) au compte 65568 pour 23 000 € (autres contributions)

- Décision du Maire n°DM2023_04 du 28/08/2023 :

Conclusion d'un marché public à procédure adaptée – Points à temps 2023 et réalisation de places PMR – MARCHÉ n° 2023SB02 - avec l'entreprise Eurovia de Certines (01240) pour un prix de 34 928.30 € HT

- Décision du Maire n°DM2023_05 du 28/08/2023 :

Conclusion d'un marché public à procédure adaptée – mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la place longue à Saint-Bernard – Marché n° 2023SB03 - avec l'entreprise AINTEGRA de Villefranche-sur-Saône (69400) pour un prix de 15 437.50 € HT.

Concernant les décisions modificatives budgétaires, Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE indique qu'il serait bien d'avoir le détail des ajustements budgétaires. La DM1 a entraîné une grosse diminution du budget énergie.

M. F. PATIN précise que les dépenses budgétées au global n'ont pas été modifiées. Il s'agit d'une ventilation. Avant en M14 on avait le compte des dépenses imprévues, maintenant ce n'est plus le cas, il faut ventiler entre les comptes.

V – Information déchets : Points d'Apport Volontaire Chemin du Carre

M. J-C LAMBERT indique que la CCDSV va procéder à l'installation à l'automne de silos enterrés Chemin du Carre : un point pour le verre et un point pour le papier.

Un chalet sera également mis en place pour déposer les cartons.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- Finances Prochain CM

Un conseil municipal sera convoqué le lundi 02/10 pour une décision modificative du budget.

- Travaux

Les travaux de peinture de la salle du conseil municipal et de la salle de l'animatrice périscolaire ont été réalisés cet été.

Les travaux d'installation d'une cuve pour récupérer les eaux pluviales de la mairie ont débuté. Des places de stationnement devant la mairie seront barrées pendant 3-4 jours.

Les travaux de sécurité routière se poursuivent : installation de dos d'âne.

Le local poubelles à l'école sera posé d'ici octobre, avec la découpe des dessins des enfants.

La prise pour les food truck a été installée, avec 2 compteurs pour chaque forain.

La maîtrise d'œuvre pour la Place Longue a démarré avec AINTEGRA. Une réunion publique aura lieu en fin d'année.

La CCDSV a programmé la restauration de la Croix du Chemin du Carre, dans son programme de rénovation du petit patrimoine.

Le panneau de l'église de l'association Spinosa a été inauguré.

Fissures église : une belle fissure décelée sur le clocher (+ de 9mm, elle a doublé par rapport à 2020)

Un bureau géotechnique a visité l'église. Un devis a été demandé pour un diagnostic complet du bâtiment.

L'église peut continuer à recevoir du public.

- Associations

La réunion avec les associations pour le calendrier 2024 est décalée au 09/10 à 19h.

M. F. VIENOT indique que les associations ont repris leurs activités.

A noter : 2 nouveautés :

- un Panneau Pocket Associations
- l'installation de serrures électroniques dans les bâtiments

Vide-Greniers du 10/09 : une bonne organisation. Le stationnement sur le parking Zinderstein a été apprécié. M. F. VIENOT remercie Baptiste LATHUILLIERE pour la préparation du terrain Zinderstein.

JEP (Journée Européenne du Patrimoine) Association Spinosa :

Succès de ce week-end des JEP (expo photos, jeux, 1 jeu de piste, visite de l'église, représentation de l'association des Boules qui constitue le patrimoine immatériel de la commune, exposition de 2 voitures anciennes)

Challenge de pétanque Patin organisé par les classes en 3 samedi 23/09.

- CCAS

Prochainement une réunion sera fixée pour discuter des colis et du repas de fin d'année.

- Logement / Social

M. F. VIENOT a participé à une réunion concernant le logement indigne.

Il a également représenté la commune pour l'inauguration du Centre départemental de solidarité et du Centre de santé sexuelle de Trévoux.

- Recensement de la population 2024

Il se déroulera du 18/01 au 17/02/2024.

Le coordonnateur de recensement sera M. F. VIENOT. Trois agents recenseurs devront être recrutés.

- Culture

- exposition photos sur les grilles de l'école

Un QR code est placé sur chaque photo avec des explications. L'exposition sera maintenue jusqu'en novembre, décembre. Les photos seront ensuite installées sur les emplacements qu'elles représentent.

- Grande Lessive

Le 19/10. Thème : « Avec ou sans eau ? »

L'école participera à l'édition de mars 2024.

- Soirée Ciné-débat

Le 20/10 à 19h30 au Mille Club.

Projection du film « Précieuse, la valeur de la vie » (tourné à St Bernard) suivie d'un débat sur le thème de l'infertilité.

- Exposition sur l'Ouzbékistan

Du 21 au 28/11 à l'Espace Chabrier. Une conférence sera organisée le 21/11 au soir.

- Jumelage culturel avec Cornillon sur l'Oule

Les élus sont conviés à venir à Cornillon le week-end du 15 et 16 juin 2024.

- Espace culturel

Les travaux d'aménagement à la bibliothèque ont été réalisés cet été. L'inauguration est à prévoir.

- We St Bern'Arts 2024

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31/12/2023.

- Commission Culture prévue le 28/09

- Intervention de M. G. BRIENS

M. G. BRIENS informe les conseillers qu'il a reçu une lettre recommandée avec accusé de réception de M. le Maire lui indiquant qu'il siégeait désormais en tant que conseiller municipal indépendant. Il précise qu'il fait son travail d'élu. Il estime que l'expression utilisée est déplacée. Il remercie M. le Maire d'avoir reconnu son indépendance d'esprit.

Il indique que sa délégation concernant le patrimoine lui a été retirée. Il demande quel est l'élu qui le remplace.

Concernant la réunion du 04/09/2023 qui a eu lieu avec les avocats de la commune concernant le dossier Zinderstein, M. G. BRIENS indique avoir rédigé une note (sous forme de lettre ouverte) résumant ce qui a été dit lors de cette réunion, et qu'il distribuera en fin de séance.

Concernant le prix du portail installé sur le terrain Zinderstein, M. G. BRIENS demande si un devis a été demandé. M. le Maire répond par l'affirmative.

Par rapport à la réunion du 04/09/23, Mme E. CARGNELLI regrette que cette réunion se résume à un monologue de M. G. BRIENS. Elle reproche à M. G. BRIENS de prendre les élus pour des imbéciles. Elle fait remarquer qu'il a été difficile de prendre la parole lors de cette réunion.

Pour M. M. SOLFOROSI, M. G. BRIENS sous-estime les élus.

M. le Maire estime qu'il est mis en cause, et explique que les délégations sont données aux élus par le maire. Il rappelle que les conseillers municipaux sont élus par le peuple, et le maire par les conseillers municipaux. Le maire reçoit délégation du conseil municipal.

M. le Maire explique qu'il a confié à M. G. BRIENS la délégation du patrimoine car il est l'ancien propriétaire du château. Cette délégation sera confiée à Mme F. POINTON-SCHOENAUER, qui a géré cette délégation pendant l'absence pour maladie de M. G. BRIENS.

Il rappelle qu'il est nécessaire d'avoir un esprit d'équipe pour porter un projet collégial, et que ce projet sur le terrain Zinderstein date de plusieurs mandats.

M. le Maire précise qu'il n'est pas un despote. Il a questionné l'ensemble des élus de la liste majoritaire.

Il rappelle que la réunion avec les avocats est un travail en commission, qui n'est pas publique. Il demande à M. G. BRIENS de respecter la démocratie et l'avis de la majorité.

M. J-P PILLON regrette de ne pas avoir eu l'information en conseil municipal du retrait de la délégation de M. G. BRIENS. Il trouve ça déplorable.

- Communication

M. M. SOLFOROSI rappelle le rôle important de Panneau Pocket, qui permet d'avoir des alertes rapidement (comme pour la canicule)

SBI : changement du prestataire, le SBI fait peau neuve. Les articles sont à transmettre avant le 28/10 à M. M. SOLFOROSI.

Conseil Citoyen : prochaine date à fixer

Les mises en page sur Panneau Pocket et Le P'tit StBé sont faites par Mme S. CHASSAGNE.

- Scolaire et Périscolaire

Mme E. CARGNELLI explique que 2 nouveaux agents ont été recrutés sur le temps méridien.

Des investissements ont été réalisés : achat de tables et chaises pour la cantine, également d'un nouveau frigo et d'un four.

La salle du périscolaire a été repeinte.

Le plancher de la salle de classe avec le parquet a été remplacé, ainsi que le tableau blanc.

Un conseil d'école extraordinaire est prévu le 25/09. Projet « Notre école, faisons-la ensemble »

Lancement des ateliers bibliothèque-jeux le mardi après-midi avec le périscolaire.

Mme E. CARGNELLI souligne que les enfants sont dissipés lors du temps périscolaire. Des parents seront convoqués prochainement.

Une commission des affaires scolaires sera programmée prochainement.

Une réunion sur le service périscolaire sera faite à destination des parents.

- Personnel communal

L'ensemble des agents suivront une formation PSC1 dispensée par les pompiers (dates : 20/09 et 25/10)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Prochain conseil municipal : Lundi 2 octobre 2023 à 19h30

Signatures :

Bernard REY, Maire

**M. Frédéric VIENOT
Secrétaire de séance**